

# Rhumatologie

## OC-AC-RH- 2 Artérite temporale

Priorité : 1

Professionnels habilités :	Infirmière ou infirmier clinicien travaillant à l'accueil clinique du CISSS du Bas-Saint-Laurent.
Clientèle visée :	Personne âgée de 18 ans et plus pour laquelle un diagnostic d'artérite temporale a été posé par le médecin traitant.
Indications :	Personne qui requiert une prise en charge pour une investigation clinique dans un délai de 24 heures.
Conditions :	<b>La personne doit avoir débuté une corticothérapie à 1 mg/kg/jour.</b> Répondre aux critères d'admissibilité du service de l'accueil clinique.
Contre-indications :	<b>Si depuis la réception de la référence médicale : Trouble visuel; Baisse de vision rapide et récente; Céphalée intense à 8/10 ou plus non soulagée par analgésique.</b> Si présence de contre-indications : Diriger la personne à l'urgence et aviser médecin traitant.
Activités réservées :	Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

**Doit être prescrit par le médecin traitant :**  
Corticothérapie à 1mg/kg/jour

